



AFFILIATION 2020 /2021

Demande de licence Saison 2020 /2021

En cas de première demande prise de licence, n'oubliez pas de joindre à cette demande une copie de votre carte d'identité ou livret de famille.

N° de licence : Sexe F M
Prénom et Nom de Naissance :
Nom d'usage :
Adresse :
@mail (obligatoire) :
Tel fixe : Mobile :
Né(e) le : .../.../..... à Dépt :
Pays : Nationalité :

CERTIFICAT MEDICAL

CE CERTIFICAT MEDICAL EST A COMPLETER POUR TOUTE NOUVELLE DEMANDE OU POUR CERTIFICAT DE PLUS DE 3 ANS

Je soussigné, Docteur :

Certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre indiquer la pratique des Sports de Glace dans sa catégorie d'âge.

Fait à : Le :

Cachet et signature

TYPE DE LICENCE	Discipline	Tarif Licence avec assurance	Discipline	Tarif Licence sans assurance
<input type="checkbox"/> Fédérale		41.46€		39.90€
<input type="checkbox"/> Encadrement		41.46€		39,90€
<input type="checkbox"/> Compétition		66.06€		64.50€
<input type="checkbox"/> Avenant compétition		24.60€		24.60€
<input type="checkbox"/> Extension		0,00€		0,00€
<input type="checkbox"/> Kid		20,06€		18,50€
<input type="checkbox"/> Ice Pass		5,00€		5,00€

*Attention, si vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance FFSG, respectez scrupuleusement la procédure notifiée au verso du document

** Bien préciser la discipline : PA, Dg, BG, PAS, PV, SE, C, B, L, S

Signature
Le Licencié ou son représentant légal

Pour le club : **Cachet et signature**
Certifie exacts les renseignements ci-dessus



AFFILIATION 2020 /2021

Demande de licence Saison 2020 /2021

Conformément à la loi n° 84-610 sur le sport les licenciés de la FFSG bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile (article L 321-1). Au travers de ce contrat, nous vous offrons la possibilité de souscrire une assurance rapatriement (assistance 24h/24) et une individuelle accident. La FFSG recommande fortement à ses adhérents de souscrire le contrat d'assurance qu'elle propose et conseille aux adhérents ne souhaitant pas être couverts par cette assurance, de prendre une assurance les couvrant pour la pratique en exhibition, entraînements et compétition pour la pratique des sports de glace, quelle que soit la patinoire sur laquelle ils pratiquent. L'attention des licenciés est attirée sur l'intérêt que peut présenter cette assurance individuelle et la consultation de son courtier ou assureur habituel à cet égard. Les garanties proposées par la FFSG lors de la prise d'une licence sont précisées dans la notice d'information (triptyque) adressée aux clubs en début de saison, et sont également disponibles sur le site internet FFSG. L'adhérent a obligation de remettre aux dirigeants de son club, lors de son inscription, le bulletin d'adhésion intégré à la notice quel que soit son choix de souscription.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) Pour assurer la gestion des licences (établissement d'une liste des licenciés, mise à jour des coordonnées dans un annuaire, organisation d'événements et informations correspondantes...), votre Club et la FFSG sont amenés à collecter et traiter des données personnelles vous concernant, sous la responsabilité de leur Délégué à la Protection des Données. Nous vous informons que conformément au Règlement Général sur la Protection des Données vous disposez d'un droit d'accès, de modification, s'il y a lieu d'un droit de portabilité, ainsi que d'un droit à l'oubli portant sur les données qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles pour des motifs légitimes ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières relatives à la manière dont ces droits pourraient s'exercer après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un email à dpoffsg@gmail.com. La signature de la présente demande de licence vaudra consentement au traitement de vos données et à leur utilisation pour les finalités décrites ci-avant.

> CODE / CHARTE DEONTOLOGIE

Tout licencié s'engage à respecter le CODE / la CHARTE Déontologie

DEMANDE DE LICENCE SANS L'ASSURANCE FFSG Pour le licencié qui ne souhaite pas souscrire l'assurance de base proposée par la FFSG, le club doit adresser au service des licences le dossier suivant :

- demande de licence 2020/2021 dûment signée et complétée par le licencié ou son représentant légal
- attestation du licencié ou de son représentant légal certifiant qu'il refuse de souscrire à toutes les garanties d'assurance proposées par la FFSG

Les dossiers non conformes seront systématiquement retournés au club pour rectification La licence 2020/2021 sera valide jusqu'au 30/06/2021. La licence sera saisie par la FFSG